



SYNDICAT CGT DE LA VILLE  
DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES

A Saint-Maur-des-Fossés, le 7 juin 2024

Préavis de grève le 13 juin 2024, de 0 à 24h, pour l'ensemble des personnels de la collectivité de Saint-Maur-des-Fossés

Monsieur le Maire,

Notre organisation est très soucieuse des conditions de travail et salariales des agent.e.s ainsi que du respect des libertés et droits syndicaux.

Or, nous constatons que votre collectivité mène des stratégies d'opposition aux droits des représentant.e.s du personnel et des politiques d'amélioration des conditions de travail notamment au sujet de la santé et la sécurité.

Nous sommes donc stupéfaits de votre insistance, malgré deux instances juridiques et nos différentes interpellations notamment une demande de vous rencontrer, à respecter les décisions de justice et de trouver une issue à un conflit qui entache votre ville.

**Notre organisation prend donc toutes ses responsabilités, en déposant un préavis de grève le jeudi 13 juin 2024, de 0 à 24h, pour l'ensemble des personnels de la collectivité.**

Nous exigeons :

- L'application stricte et sans délais des jugements concernant la mise en application de la protection fonctionnelle pour l'agente concernée
- La mise sur poste de cette agente avec la reprise d'un déroulement de carrière sans discrimination

Nous appelons l'ensemble des personnels à se mobiliser devant le parvis de la mairie et demandons qu'une délégation soit reçue.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, nos salutations distinguées.

La CGT ville de Saint-Maur-des-Fossés.